



Comité Syndical

Convocation du 25 juin 2014, suite au Comité Syndical du 24 juin 2014 où le quorum n'a pas été atteint, l'assemblée délibérante a de nouveau été convoquée et s'est réunie, à la Mairie de Soye-en-Septaine, sous la présidence d'Alain MAZÉ, le 3 juillet 2014 à quatorze heures 30 minutes.

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain THEBAULT (ALLOGNY), M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Pierre TAILLANDIER (MORTHOMIERS), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

M. Stéphane COULEBEAU (ARÇAY), M. Lucien KORCZEWSKI (LUNERY), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY),

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE),

Délégués du Conseil Général :

-

Pouvoirs :

De M. Bernard OZON (SAINT PALAIS) à M. Guy CHABRILLAT (FUSSY),
De M. Maxime CAMUZAT (CG-Les Aix d'Angillon) à M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY),
De M. Roger JACQUET (CG-Charost) à Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE),
De M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON) à M. Alain THEBAULT (ALLOGNY),
De Mme Michèle CAULLIER (VORNAY) à M. Alain MAZÉ (ANNOIX),
De Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY) à M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),
M. Alain RAFESTHAIN (CG-St Martin d'Auxigny) à Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE),
Mme Irène FELIX (CG-Bourges IV) à Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY),

Étaient excusés :

M. Jean-Luc GITTON (AZY), M. Yann ARCHIMBAUD (BOURGES), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEVRE), Mme Nicole PINSON (PARASSY), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M. Christophe DRUNAT (RIANS), M. Marc BOUVELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Jean CARSOULE (SOULANGIS), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), Mme Chrystèle GOND (SAINT ELOY DE GY), M. Jacques LAMBERT (SAINT FLORENT-SUR-CHER), M. Jean-Luc PINSON (SAINT GERMAIN DU PUY), M. Fabrice CHOLLET (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), Mme Michèle CAULLIER (VORNAY), M. Camille DE PAUL (CC TERROIRS D'ANGILLON), M. Philippe MERCIER (CA BOURGES PLUS), Mme Claudie LECOMTE (LA CHAPELLE-SAINT-URPIN), M. Emmanuel DELRUE (LISSAY-LOCHY), M. Nicolas JEAN (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS), M. Georges LAMY (SAINTE-SOLANGE), Mme Christelle PETIT (CC TERROIRS D'ANGILLON), M. Aymar DE GERMAY (CA BOURGES PLUS), M. Maxime CAMUZAT (CG-Les Aix d'Angillon), Mme Irène FELIX (CG-Bourges IV), M. Jean-Michel GUERINEAU (CG-Bourges I), M. Roger JACQUET (CG-Charost), M. Pascal GOUDY (CG-Levet), M. Patrick TOURNANT (CG-Mehun sur Yèvre), M. Alain RAFESTHAIN (CG-St Martin d'Auxigny), M. Pascal MEREAU (CG-Baugy), M. Jean-Pierre SAULNIER (CG-Bourges V), Agnès SINSOULIER-BIGOT (Conseil Régional), Guillaume TRICOT (Conseil Régional)

Assistaient également à la réunion :

M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges), Mme Aurélie BRUNET (Pays de Bourges).



Alain MAZÉ, Président du Pays de Bourges, rappelle que cette réunion fait suite à l'absence de quorum du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 24 juin à Plaimpied-Givaudins. Il remercie l'ensemble des personnes présentes surtout celles qui se sont déplacées une seconde fois ainsi que Marie-Françoise LOISEAU, Maire de Soye-en-Septaine et Vice-Présidente du Pays, pour accueillir l'assemblée puis passe à l'ordre du jour en rappelant chaque point qui sera évoqué.

I- Procès-Verbaux des Comités Syndicaux des 18-02-14 et 27-05-14 :

- Approbation,

II- Développement du Très Haut Débit sur le Pays de Bourges :

- Intervention de Pascal BOURDILLON, responsable de NUMERIC 18,

III- Délégations d'attributions au Bureau et au Président,

IV- Indemnités de Fonctions Brutes mensuelles du Président et des Vice-Présidents,

V- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019

- Présentation de la matrice financière issue de la réunion de négociation entre les représentants du Pays, des Communautés de communes, de la commune de Mehun-sur-Yèvre et de la Région Centre

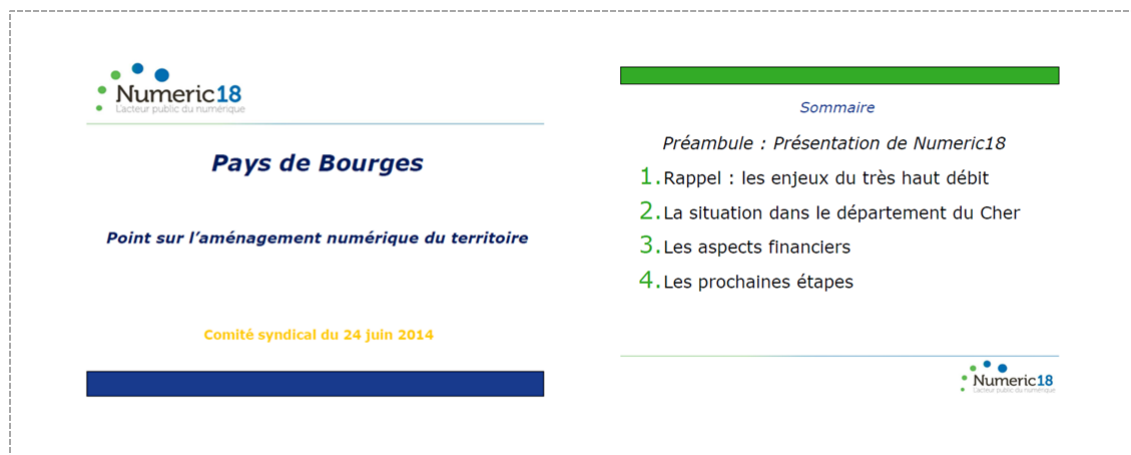
VI- Représentation du Pays de Bourges auprès des organismes extérieurs,

VII- Constitution des Commissions :

- Organisation des futurs groupes de travail afin d'engager la démarche Agenda 21,

VIII-Questions Diverses,

Loïc RICHER expose les propos que Pascal BOURDILLON, Directeur de Numéric 18, a évoqué le 24 juin dernier soit la présentation des enjeux du développement du Très Haut Débit pour les communes du Pays.



(Diaporama de Numéric 18 disponible sur le site du Pays :
Accueil>voir le calendrier>Comité Syndical du 24 juin 2014)

Extrait du Procès-Verbal du Comité Syndical du 24/06/14 :

Pascal BOURDILLON, Directeur de NUMERIC18, présente le plan de développement du Très haut Débit sur les Communautés de Communes du Département. Il précise que les communautés qui ont pris la compétence seront soutenues par un plan de développement global (fonds du Conseil Général du Cher, de la Région Centre, de l'Etat et de la Communauté Européenne). Il reviendra à chaque Établissement de porter un financement de 20%. En complément la Caisse de Dépôts et de Consignations soutient les collectivités avec l'accès à des emprunts sur 40% au taux de 1%.

Concernant la mobilisation des fonds régionaux l'effort est porté selon différents outils de contractualisation, dont le Contrat de Plan État Région, le Contrat Région-Département et le Contrat Régional de Solidarité Territoriale qui mobilise 1,1 Millions d'Euros.

Le développement de la fibre optique sur les territoires communautaires est initié par les collectivités, avec l'avis expert du futur Syndicat Numéric 18 qui va s'élargir en se regroupant avec le département de l'Indre et Loire.

La Région Centre retient ce développement comme le support de la nouvelle révolution industrielle nécessaire pour accompagner le développement des informations qui se densifient et se complexifient. Derrière cette massification de l'information, de nombreuses applications se déclinent, le télétravail, les bureaux d'études qui font appels à des ressources graphiques de conceptions assistées par ordinateur et demain tout simplement le développement de la télévision à la demande où les téléspectateurs pourront choisir l'angle de vue dans un stade. La fibre optique est demain un complément du développement du 3G ou 4G.

Seule la Communauté de Communes de la Septaine n'a pas adhéré au Syndicat. La Communauté de Communes des Terres d'Yèvre est la première à avoir défini les zones à équiper et les premières tranches sont programmées.

Alain MAZÉ confirme l'engagement de la Région Centre et des élus du Pays, puisque les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale mobiliseront plus de 2,2 Millions d'euros pour les 10 ans à venir puis remercie l'intervenant pour toutes ses informations ainsi que d'avoir bien voulu répondre aux interrogations des élus.

I- Procès-Verbaux des Comités Syndicaux des 18-02-14 et 27-05-14 :

- Approbation (PV téléchargeable sur le site du Pays)

Aucune remarque n'étant formulée quant aux Procès-Verbaux des Comités Syndicaux des 18 février et 27 mai derniers, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité, par les membres de l'assemblée délibérante.

III- Délégations d'attributions au Bureau et au Président :

Alain MAZÉ propose, à l'Assemblée, la mise en place de délégations d'attributions. Il rappelle qu'elles sont importantes car elles permettent aux membres du Bureau de valider les dossiers présentés au titre des Contrats. Il précise que le Comité Syndical et les membres restent les décisionnaires des grandes orientations relatives aux objectifs du Pays de Bourges.

Délibération n°CS/3-07-14/ 27 Délégations d'attributions au Bureau et au Président :

Les membres du Comité Syndical retiennent, à l'unanimité, les délégations d'attribution au Bureau et au Président du Pays, comme suit :

Délégations d'attribution au Bureau :

- Le Bureau est autorisé à délibérer pour solliciter les subventions auprès des partenaires publics pour tous projets d'investissement et de fonctionnement,
- Le Bureau est autorisé à valider les différents dossiers éligibles aux Contrats pluriannuels signés avec les différents partenaires publics, tel que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges.

Délégations d'attribution au Président :

Le Président est autorisé à négocier et signer :

- tous dossiers contractuels avec les partenaires publics, tel que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges,
- et les avenants respectifs de chaque Contrat, après validation des orientations par les membres du Comité Syndical.

IV- Indemnités de Fonctions Brutes mensuelles du Président et des Vice-Présidents :

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de reconduire les indemnités auxquelles peuvent prétendre le Président et les Vice-Présidents telles que :

Délibération n°CS/3-07-14/28 Indemnités de Fonctions Brutes mensuelles du Président et des Vice-Présidents

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération intercommunale,
Vu la Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,
Vu le Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code,
Vu le Décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 (majoration du point fonction publique),
Vu l'article L. 5721-8 et R. 5723-1 relative aux dispositions des articles L. 5211-12 à L. 5211-14 qui sont applicables aux syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges relatif au nombre de Membres du Bureau dont un Président et trois Vice-Présidents,
Vu les délibérations n°CS/27-05-14/10 Élection du Président, n°CS/27-05-14/11 Élection du 1er Vice-Président, n°CS/27-05-14/12 Élection du 2ème Vice-Président, n°CS/27-05-14/13 Élection du 3ème Vice-Président,
Vu les arrêtés portant délégations de fonctions aux trois Vice-Présidents,

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents de « syndicats mixtes ouverts » associant exclusivement des collectivités territoriales et des groupements de collectivités (Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010)

Population totale	Président		Vice-président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	2,37	90,09	0,95	36,11
500 à 999	3,35	127,35	1,34	50,94
1 000 à 3 499	6,10	231,89	2,33	88,57
3 500 à 9 999	8,47	321,98	3,39	128,87
10 000 à 19 999	10,83	411,70	4,33	164,60
20 000 à 49 999	12,80	486,59	5,12	194,64
50 000 à 99 999	14,77	561,48	5,91	224,67
100 000 à 199 999	17,72	673,62	8,86	336,81
> 200 000	18,71	711,25	9,35	355,44

Les membres du Comité Syndical reconduisent, à l'unanimité, les indemnités du Président et des Vice-Présidents et de fixer le taux du montant de l'indemnité, à compter du lendemain de la séance d'installation soit le 28 mai 2014, comme suit :

- 17,72 % pour le Président, en référence à l'indice brut 1015 (majoré 821)
- 8,86 % pour les Vice-Présidents, en référence à l'indice brut 1015 (majoré 821)

Les crédits nécessaires aux versements des indemnités sont inscrits au Budget 2014, chapitre « autres charges de gestion courante », article 6531 (+articles pour les charges inhérentes).

Annexe à cette délibération :

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES ALLOUEES AUX PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS**

Établissement Public : Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges

POPULATION TOTALE (au 1^{er} janvier 2014) : 151 431 habitants

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Indemnité maximale du président + total des indemnités maximales des vice-présidents ayant délégation = **1684,05 € brut**

II - INDEMNITES ALLOUEES / mensuelles

A. Président :

Nom du président	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Montant maximal de l'indemnité brute en €	Taux voté (en % de l'IB 1015)	Montant de l'indemnité voté en €
MAZÉ Alain	17,72	673,62	17,72	673,62

B. Vice-Présidents titulaires d'une délégation :

Nom des vice-présidents	Taux maximal (en % de l'IB 1015)	Montant maximal de l'indemnité brute en €	Taux voté (en % de l'IB 1015)	Montant de l'indemnité voté en €
1er vice-président : LOISEAU Marie-Françoise	8,86	336,81	8,86	336,81
2ème vice-président : TROUWAERT Dominique	8,86	336,81	8,86	336,81

3ème vice-président : ARCHIMBAUD Yann	8,86	336,81	8,86	336,81
--	------	--------	------	--------

D. MONTANT TOTAL ALLOUE : 1684,05 € brut

(Indemnité du président + total des indemnités des vice-présidents ayant délégation)

V- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019

Loïc RICHER, Agent de développement, présente la répartition des 8,5 Millions de fonds régionaux qui sont mobilisés pour financer les actions des collectivités, des associations, des exploitants agricoles du Pays, pour les 5 prochaines années, notamment, la création d'un Centre de loisirs intercommunal à Saint-Martin d'Auxigny, portée par la Communauté de Communes en Terres Vives.

(voir le document de travail du 24-06-14 - téléchargeable sur le site du Pays : Accueil>voir le calendrier>Comité Syndical du 24 juin 2014)

Maquette financière

	Dotation de base	% DB	Enveloppes additionnelles				DONT Part en fonctnt	Total subvention CONTRAT
			Fonds Sud	Logement social	Espaces publics	Pôle de Centralité		
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	1 430 000	24%	1 000 000	0	0	0	60 000	2 430 000
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	100 000	2%	1 000 000	0	0	0	0	1 100 000
01 : Accompagner le déploiement du THD	100 000		1 000 000					1 100 000
Axe A2 : Accueil des Entreprises	490 000	8%	0	0	0	0	0	490 000
02 : Zones d'activités économiques	400 000							400 000
03 : Création de locaux d'activités (en location)	90 000							90 000
Axe A3 : Economie agricole	320 000	5%	0	0	0	0	0	320 000
04 : Développement de l'agriculture biologique	60 000							60 000
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité	60 000							60 000
06 : Développement et structuration des filières locales territorialisées	60 000							60 000
07 : Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales	140 000							140 000
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	190 000	3%	0	0	0	0	0	190 000
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	190 000							190 000
Axe A5 : Commerce artisanat	0	0%	0	0	0	0	0	0
09 : Soutien au commerce et à l'artisanat dans le cadre d'une Opération collective territoriale								0
Axe A6 : Economie touristique	330 000	6%	0	0	0	0	60 000	330 000
10 : Les Pays à vélo	130 000						60 000	130 000
12 : Itinérance touristique équestre	30 000							30 000
13 : Oenotourisme	50 000							50 000
14 : Site et accueil touristiques	50 000							50 000
14-2 : Le canal de Berry - prémices de la vélo-route	70 000							70 000
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	1 440 000	25%	0	0	0	0	175 000	1 440 000
Axe B1 : Services à la population	1 230 000	21%	0	0	0	0	175 000	1 230 000
15 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires	140 000							140 000
15.1 : Plan local de Santé	130 000						130 000	130 000
19 : Structure d'accueil petite enfance	90 000						45 000	90 000
20 : Accueil extrascolaire	690 000							690 000
21 : Commerce de proximité	180 000							180 000
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	130 000	2%	0	0	0	0	0	130 000
								0
17 : Équipements de lecture publiques	80 000							80 000
18 : Équipements liés à l'enseignement artistique : écoles de musique, de danse et d'art dramatique	50 000							50 000
Axe B3 : Sport	80 000	1%	0	0	0	0	0	80 000
22 : Équipements sportifs et de loisirs	80 000							80 000
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	145 000	2%	0	740 000	512 000	440 000	125 000	1 837 000

Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	0	0%	0	0	512 000	440 000	0	952 000
23 : Aménagement d'espaces publics					512 000	440 000		952 000
Axe C3 : Habitat – Logement	125 000	2%	0	740 000	0	0	125 000	865 000
24 : Acquisition-Réhabilitation				740 000				740 000
24-1 : Élaboration de PLH Communautaire	125 000						125 000	
25 : Construction neuve								0
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable								0
27 : Rénovation thermique du parc public social								0
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé								0
AXE C4 : Rénovation urbaine	0	0%	0	0	0	0	0	0
29 : Rénovation urbaine								0
AXE C5 : Mobilité durable	20 000	0%	0	0	0	0	0	20 000
30 : Vélo utilitaire	20 000							20 000
D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	414 000	7%	0	0	0	0	150 000	414 000
31 : Trame verte et bleue	154 000						105 000	154 000
32 : Gestion alternative des espaces publics	90 000						45 000	90 000
32-1 : Bonification matériaux perméables	50 000							50 000
33 : Agir pour la biodiversité domestique	50 000							50 000
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	70 000							70 000
E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	1 198 000	20%	0	0	0	0	58 000	1 198 000
35 : Plan isolation bâtiments publics	750 000							750 000
35-1 : Forfait PCI	10 000						10 000	10 000
35-2 : Bonification Climat énergie	300 000							300 000
36 : Filière bois énergie (de la production à la distribution)	90 000							90 000
37-1 : Développement de l'Agenda 21 couplé à un PCET	48 000						48 000	
ENVELOPPE FONGIBLE	656 000	12%					19 000	656 000
TOTAL PROGRAMME	5 283 000							5 283 000
F : ACTION TRANSVERSALE : ID EN CAMPAGNE	587 000	10%	0	0	0	0	0	587 000
ID EN CAMPAGNE	587 000		0	0	0	0	0	587 000
TOTAL	5 870 000	100%	1 000 000	740 000	512 000	440 000	587 000	8 562 000
ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT					8 562 000			

Toutes les actions issues des cadres de référence en respectent les modalités.

- **Enveloppe fongible** (extrait du CRST):

La mobilisation de l'enveloppe fongible de 656 000 € devra faire l'objet d'un accord préalable de la Région, sachant que 420 000 € de cette enveloppe sont pré-fléchés jusqu'au bilan vers le gymnase de la CC FerCher à Saint-Caprais et pourront être engagés si les conditionnalités sociales et environnementales sont respectées sur le projet.

Demande de subvention au titre du CRST – Projet Ferme-Abeille-Biodiversité pour accompagner le financement des diagnostics de la zone d'études expérimentales « Ferme-Abeille-Biodiversité »

Claire SCHNEIDER présente la démarche FAB, initiée depuis plus de 3 ans.

Initialement, trois zones ont été détectées. Le comité de pilotage a souhaité travailler sur une zone et exporter à terme, les travaux et expériences qui vont se développer.

La finalité du projet est de démontrer qu'il est possible de réaliser des aménagements paysagers (haies, bosquets, mares,...) pour promouvoir le développement de la biodiversité, le métier et le rôle des apiculteurs sur le territoire ainsi que soutenir le développement des projets agricoles qui répondent aux enjeux environnementaux pour protéger les terres, lutter contre l'épuisement des sols et la qualité de l'eau.

Ainsi, l'objectif est de travailler sur la valorisation des intercultures en lien avec les professionnels de la Chambre d'Agriculture.

Rappel :

Le syndicat mixte de développement du Pays de Bourges a signé trois conventions avec la Chambre d'Agriculture, Nature 18 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour mener à bien les diagnostics de la zone d'étude.

La Chambre d'Agriculture du Cher réalise la partie « diagnostic agricole » qui vise à recueillir et analyser les données sur :

- les cultures,
- les pratiques agronomiques,
- les itinéraires techniques,
- les parcelles en culture biologique,
- les zones à enjeux

La Fédération Départementale des Chasseurs est chargée de :

- recueillir les données concernant la flore ligneuse et semi-ligneuse pour connaître le potentiel alimentaire pour les pollinisateurs,
- inventorier la faune associée (oiseaux, mammifères terrestres, rapaces nocturnes).

Nature 18 réalise :

- un inventaire de la flore herbacée pour connaître le potentiel alimentaire pour les pollinisateurs,
- un inventaire des milieux aquatiques pour connaître les potentiels points d'abreuvement des abeilles,
- un inventaire de la faune associée (reptiles, amphibiens, micromammifères).

Le Pays réalise, avec l'appui de ces 3 prestataires, une cartographie de la zone (via le SIG de Bourges Plus).

Les coûts sont les suivants :

Chambre d'Agriculture du Cher	Fédération Départementale des Chasseurs	Nature 18
12 305 € HT / 14 766 € TTC	11 339 €	14 000 €

Délibération n°CS/3-07-14/29 Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale – Projet Ferme-Abeille-Biodiversité pour accompagner le financement des diagnostics de la zone d'études expérimentales « Ferme-Abeille-Biodiversité » :

Les membres du Comité syndical sollicitent, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Régional du Centre, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 (fiche action n° 31 – Trame Verte et Bleue), du Pays de Bourges, selon le plan de financement suivant, afin de financer la réalisation des diagnostics agricoles et de biodiversité de la zone expérimentale « Ferme-Abeille-Biodiversité ».

Dépenses		Recettes	
Diagnostic Biodiversité de la zone FAB		Conseil Régional du Centre	30 100 €
Réalisation du Diagnostic « Agricole »réalisé par la Chambre d'Agriculture	12 305 €	Autofinancement	10 005 €
Réalisation du diagnostic réalisé par la Fédération départementale des chasseurs	11 339 €		
Réalisation du diagnostic réalisé par Nature 18	14 000 €		
Coût HT	37 644 €		
Coût TTC	40 105 €		40 105 €

VI- Représentation du Pays de Bourges auprès des organismes extérieurs :

Pour information, le Président rappelle que le Pays est invité à participer aux diverses réunions des organismes suivants :

- l'Association pour la Promotion et la politique des Pays (A3P-cotisation annuelle 240€ -association des Pays de la Région Centre),
- l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP-cotisation annuelle 300€),
- l'association Initiative Cher (cotisation annuelle150€),

- l'association TGV Grand Centre Auvergne (cotisation annuelle 150€),
- l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires (AD2T-cotisation annuelle 560€),
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE-cotisation annuelle 240€),
- le Comité National d'Action Sociale (cotisation selon la masse salariale N-1)
- les Gîtes de France,
- l'Office du Tourisme

Désignation du représentant à l'AD2T :

Alain MAZÉ signale que les membres du Bureau proposent Marie-Françoise LOISEAU, Vice-Présidente, pour représenter le Pays auprès de l'AD2T.

Délibération n°CS/3-07-14/ /30 Désignation du représentant à l'AD2T :

Les membres du Comité Syndical désignent, à l'unanimité, Madame Marie-Françoise LOISEAU comme représentante au sein de l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher.

Désignation du Délégué du Collège des Élus et du Délégué du Collège des Agents au CNAS :

Le Président signale que les membres du Bureau proposent Dominique TROUWAERT, Vice-Président, comme délégué des élus et Florence BARILLON en tant que déléguée des agents.

Délibération n°CS/3-07-14/31 Désignation du Délégué du Collège des Élus et du Délégué du Collège des Agents au CNAS

Considérant que le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges est adhérent depuis le 1^{er} septembre 2005,

Considérant, qu'en application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents, représentants institutionnels de la collectivité au sein du CNAS.

Considérant, que la durée de leur mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans, pour l'ensemble des adhérents du CNAS, quelle que soit leur catégorie juridique.

Les membres du Comité Syndical désignent, à l'unanimité Monsieur Dominique TROUWAERT comme Délégué du Collège des Élus et Madame Florence BARILLON comme Déléguée du Collège des Agents.

VII- Constitution des Commissions :

- Organisation des futurs groupes de travail afin d'engager la démarche Agenda 21 :

L'agent de développement rappelle la nécessité de réactualiser la Charte de développement et d'intégrer les pistes de réflexions du Programme Ambitions 2020 qui a défini un cadre d'action partagé à l'échelle du Bassin de Bourges.

Les élus régionaux attirent l'attention du Pays de Bourges pour engager avant le bilan à mi-parcours (2ans ½) la réalisation de la démarche Agenda21, à l'échelle des EPCI qui composent le Pays de Bourges.

La Communauté d'Agglomération « Bourges Plus » a réalisé un Agenda 21, tout comme la ville de Bourges qui poursuit ce travail en animant les Conseils de Quartier.

L'objectif étant de définir une stratégie partagée, régulièrement évaluée afin de l'adapter aux nouveaux défis.

L'Agenda 21 est un programme d'actions partagées pour le 21ème siècle orientées vers le développement durable.

C'est une démarche participative qui vise à élaborer des projets, pour lesquels chaque partenaire impliqué doit apporter des réponses aux 5 thèmes :

- lutte contre le changement climatique ;
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable ;

Tout projet comporte des effets induits qu'il faut considérer afin d'améliorer le projet à réaliser. Les sociétés occidentales consomment plus de deux fois ce que peuvent produire la terre et l'environnement dans lequel nous vivons.

La réalisation d'un Agenda21, animé par les élus inscrits aux commissions « Développement économique », « Services à la population » et « Environnement et Cadre de Vie », sera une priorité pour Alain MAZE et les membres du Bureau.

Ce travail prospectif aura pour objet le fait d'accompagner et soutenir l'émergence de projets communautaires à l'échelle du Pays, associant l'ensemble des collectivités et des membres de la société civile, sous l'égide du Conseil de Développement du Pays de Bourges, présidé par André GAGNEUX.

Un des thèmes prioritaires sera, entre autre, la Santé avec la nécessité de travailler sur le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires....

Les élus ont découvert quelques projets innovants notamment le projet Ferme-Abeille-Biodiversité, le projet d'un complexe sportif de FerCher Pays Florentais, qui intègrent des clauses sociales et qui ont permises à plus de 13 personnes éloignées du travail de formaliser un projet professionnel à moyen terme...

Des commissions thématiques en interactions avec les EPCI :

Le Président indique que pour élaborer un Agenda 21, il importe de s'appuyer sur différentes commissions. Les travaux de celles-ci permettront alors de définir les priorités des acteurs du territoire.

Les délégués sont sollicités pour se répartir au sein des commissions afin de participer et animer les futures réunions de travail. La présence des représentants communautaires sera importante afin de considérer les transferts de compétences et de promouvoir les démarches regroupées.

Pour illustrer les thèmes possibles, les priorités ainsi rédigées sont issues du travail d'animation du Cabinet « Ernst & Young », réalisé en 2010, avec plus de 80 élus et partenaires du Pays. Cette prestation était initiée par la Région Centre.

Commission Développement économique

Élu en charge de cette commission : Yann ARCHIMBAUD, 3^{ème} Vice-Président

Priorité n° 1 : Renforcer les conditions de développement économique

Priorité n° 6 : Développer un tourisme durable au sein du Pays du territoire

Commission Services à la population

Élu en charge de cette commission : Marie-Françoise LOISEAU, 1^{ère} Vice-Présidente

Priorité n° 2 : Maintenir et mutualiser les moyens et les offres de services, d'activités culturelles et de loisirs en adéquation avec les besoins de la population

Priorité n° 4 : Optimiser la mobilité sur le territoire

Commission Environnement - cadre de vie

Élu en charge de cette commission : Dominique TROUWAERT, 2^{ème} Vice-Président

Priorité n° 3 : Réduire la facture énergétique du territoire

Priorité n° 5 : Promouvoir une gestion durable des sols et des ressources naturelles du territoire par la connaissance et le développement de solutions innovantes

Priorité n° 5 ex-æquo : Accompagner la mise en cohérence des projets de développement durable des collectivités au sein du Pays

En complément, le Président tient à signaler que la commission « Communication » aura pour rôle, entre autre, de relayer le travail effectué par ces commissions.

Le Président signale aux élus que des feuilles d'inscription sont disponibles à l'entrée de la salle pour que chacun puisse s'inscrire au sein des différentes commissions.

VIII-Questions Diverses

Le Président remercie les membres d'avoir pris le temps de participer à cette réunion et les informe que les bureaux du Pays de Bourges seront fermés du 11 au 22 août 2014 inclus et clôt la réunion en remerciant à nouveau Marie-Françoise LOISEAU pour son accueil.